

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1133

12 juin 2006

### SOMMAIRE

Act S.A., Luxembourg . . . . .	54365	FMC Trust Finance S.à r.l., Luxembourg III, Lu-	54362
Act S.A., Luxembourg . . . . .	54365	xembourg . . . . .	54362
Act S.A., Luxembourg . . . . .	54365	Galeria Juliacum, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54348
Act S.A., Luxembourg . . . . .	54365	Galeria Juliacum, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54349
Adyton Immobilier International S.A.H., Luxem-		Gamma Financial S.A., Luxembourg . . . . .	54351
bourg . . . . .	54377	GDK S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	54342
Aerotruck GmbH, Steinfurt . . . . .	54356	GDK S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	54342
Aerotruck, G.m.b.H., Steinfurt . . . . .	54351	GDK S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	54342
Air Technology Luxembourg S.A., Windhof . . . . .	54382	GDK S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	54342
Alea Plana, S.à r.l., Wecker . . . . .	54344	GDK S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	54342
Alea Plana, S.à r.l., Wecker . . . . .	54344	GDK S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	54342
Alea Plana, S.à r.l., Wecker . . . . .	54344	Grand Combin S.C., Luxembourg . . . . .	54343
Alma Soparfi S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	54383	Hitecline, S.à r.l., Pommerloch . . . . .	54379
A.s.b.l. Senioreveräin Gemeng Fëschbech, Schoos.	54369	Immo Sud Alliance S.A., Rodange . . . . .	54338
Bermarmol Luxemburgo S.A., Luxembourg . . . . .	54343	Immobilière Colimex S.A., Bridel . . . . .	54376
Bermarmol Luxemburgo S.A., Luxembourg . . . . .	54343	Intel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54368
Bermarmol Luxemburgo S.A., Luxembourg . . . . .	54343	JoMü-Fenster, S.à r.l., Mertert . . . . .	54372
Cedi S.A., Diekirch . . . . .	54382	K.T.H. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	54345
Colis Express, S.à r.l., Kayl . . . . .	54369	Lexicon Marketing Operating Luxembourg, S.à r.l.,	
Composite S.A., Luxembourg . . . . .	54376	Luxembourg . . . . .	54338
Constru Cambra, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54372	Luxshipping S.A., Remich . . . . .	54382
Consulting, Management and Trade (CMT) S.A.,		M2F Promotions S.A., Bridel . . . . .	54375
Luxembourg . . . . .	54372	Matlux S.A., Boevange . . . . .	54341
CoriFinance S.A., Luxembourg . . . . .	54369	Matlux S.A., Boevange . . . . .	54341
Dalvest S.A., Luxembourg . . . . .	54349	Matlux S.A., Boevange . . . . .	54341
DK Flors, S.à r.l., Schengen . . . . .	54375	Matlux S.A., Boevange . . . . .	54341
de Fleurs en Fleurs, S.à r.l., Schifflange . . . . .	54373	Matlux S.A., Boevange . . . . .	54341
Edaf S.A., Bridel . . . . .	54376	Matlux S.A., Boevange . . . . .	54341
Egon Zehnder Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	54382	Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	54338
EPI Q2 Oberhausen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54379	Mirlela S.A., Luxembourg . . . . .	54363
EPI Q2 Oberhausen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54381	Nalya S.A.H., Luxembourg . . . . .	54362
Erei S.A., Luxembourg . . . . .	54345	Nanya S.A.H., Luxembourg . . . . .	54356
Eupat, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	54371	Nautica S.A., Grevenmacher . . . . .	54379
Europ Investigations S.A., Luxembourg . . . . .	54360	Nautica S.A., Grevenmacher . . . . .	54381
Excellux, S.à r.l., Windhof . . . . .	54351	P.T. Investments S.A., Luxembourg . . . . .	54350
Expertis Fund Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	54383	Platino Technology S.A., Luxembourg . . . . .	54344
Expertis Fund Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	54384	Promotion-Invest S.A., Bridel . . . . .	54374
Expertis Fund Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	54384	Red Sea S.A., Luxembourg . . . . .	54357
Expertis Fund Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	54384	Regus Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	54378
Expertis Fund Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	54374	Regus Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	54378

Sautic Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	54359	Sodis International Holding S.A., Luxembourg . . .	54340
Sautic Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	54359	Sodis International Holding S.A., Luxembourg . . .	54340
Snajer S.A., Luxembourg . . . . .	54339	Sodis International Holding S.A., Luxembourg . . .	54340
Snajer S.A., Luxembourg . . . . .	54339	Sogecer S.A., Luxembourg . . . . .	54383
Snajer S.A., Luxembourg . . . . .	54339	Sogecer S.A., Luxembourg . . . . .	54383
Snajer S.A., Luxembourg . . . . .	54339	Sogecer S.A., Luxembourg . . . . .	54383
Snajer S.A., Luxembourg . . . . .	54339	Sogecer S.A., Luxembourg . . . . .	54383
Snajer S.A., Luxembourg . . . . .	54339	Togna S.A., Luxembourg . . . . .	54366
Société Dijonnaise de Participation S.A., Bettem- burg . . . . .	54350	Tree Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	54378
Sodis International Holding S.A., Luxembourg . . .	54340	Tree Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	54378
Sodis International Holding S.A., Luxembourg . . .	54340	Vasta S.A., Luxembourg . . . . .	54368
		Zara Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	54382

**MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.  
R. C. Luxembourg B 70.961.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(027102/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**IMMO SUD ALLIANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 231, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 93.221.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(027105/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**LEXICON MARKETING OPERATING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 105.521.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises le 16 février 2006, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Anthony R. Ignaczak et de Monsieur Stephen Burns, de leur fonction de gérant de la Société,

- de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 16 février 2006: Madame Valeria Rico, Lexicon CEO, demeurant au 640 South San Vicente Boulevard, Los Angeles, CA 90048, USA, Monsieur Georges C. Dassonville, demeurant au 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, G.-D. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour LEXICON LANGUAGES HOLDINGS S.L. INC.

J.-F. Findling

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027267//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

54339

**SNAJER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027097//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SNAJER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.892.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027100//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SNAJER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.892.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027088//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SNAJER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027090//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SNAJER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027092//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SNAJER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.892.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027095//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

54340

**SODIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Le Domiciliataire*

(027151//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SODIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Le Domiciliataire*

(027153//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SODIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Le Domiciliataire*

(027155//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SODIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Le Domiciliataire*

(027156//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SODIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Le Domiciliataire*

(027158//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**MATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, 6, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027318/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**MATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, 6, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027325/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**MATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, 6, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027321/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**MATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, 6, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027314/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**MATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, 6, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO04065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027308/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**MATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9740 Boevange, 6, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 43.736.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027306/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GDK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 29.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027337//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GDK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 29.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027366//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GDK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 29.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027341//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GDK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 29.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027363//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GDK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 29.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027365//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GDK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 29.784.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(027335//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**GRAND COMBIN, Société Civile.****Capital social: EUR 3.000.000,-.**Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg E 3.002.

## EXTRAIT

Il a été conclu en date du 23 février 2006, une convention de donation/constitution d'usufruit de 29.999 (vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la société GRAND COMBIN, Société Civile ayant son siège social sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° E 3002 entre Monsieur Michel Marchais et Madame Brigitte Marchais qui établit la nouvelle répartition du capital social comme suit:

- Madame Brigitte Marchais: 29.999 parts d'intérêts en nue propriété,  
1 part d'intérêt en pleine propriété.

- Monsieur Michel Marchais: 29.999 parts d'intérêts en usufruit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04399. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026924//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

---

**BERMARMOL LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.385.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature

*Un mandataire*

(027309/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**BERMARMOL LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.385.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature

*Un mandataire*

(027328/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**BERMARMOL LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.385.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature

*Un mandataire*

(027332/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---



**ALEA PLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.  
R. C. Luxembourg B 87.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALEA PLANA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(027727//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**ALEA PLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.  
R. C. Luxembourg B 87.260.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALEA PLANA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(027729//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**ALEA PLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.  
R. C. Luxembourg B 87.260.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALEA PLANA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(027733//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**PLATINO TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.903.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mars 2006*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027005/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



**K.T.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 47.930.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2006*

Le Conseil d'Administration coopte Madame Tanya Tamone, Senior Trust Manager, demeurant 10B, Chemin du Communal à CH-1196 Gland, comme administrateur en remplacement de Monsieur Claude Broll, administrateur, respectivement Président du Conseil d'Administration, demeurant 30-32, rue Raspail, F-93120 La Courneuve, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026996/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**EREI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 115.034.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Amedeo Clavarino, consultant, né le 19 juillet 1956 à Voghera en Italie et domicilié au 7, via G. Donizetti, I-20122, Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 16 février 2006.

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 février 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EREI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 24 février 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles; de déterminer les conditions de souscription et de libération; de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires; d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

les opérations suivantes sont du ressort exclusif de

- l'assemblée générale des actionnaires;

- l'achat et/ou la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;

- l'achat et/ou la vente de biens immobiliers;

- l'émission ou l'octroi de toutes garanties, réelles ou personnelles;

Toute opération d'un montant supérieur ou égal à EUR 100.000,-.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Amedeo Clavarino, préqualifiée, trois cent quarante-huit actions .....	348
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, deux actions .....	2
Total: trois cent cinquante actions .....	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:
  - a) Monsieur Amedeo Clavarino, préqualifié;
  - b) Monsieur Carlo Scribani Rossi, consultant, né le 3 mars 1952, à Milan en Italie et domicilié au 110, via Emilio Maraini, CH-6942 Savosa, Suisse.
- 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie B:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, vol. 27CS, fol. 78, case 2. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Elvinger.

(027709/211/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**GALERIA JULIACUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 107.471.

In the year two thousand six, on the sixteenth day of March.  
Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

THE JULICH SHOPPING CENTRE (GP) LIMITED, with registered office in 3 New Burlington Mews, Mayfair, London, W1B 4QB, (Number 5390778),

duly represented by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated March 9th, 2006.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder acting in his capacity as representative of the sole member of GALERIA JULIACUM, S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», which has its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.471, which has been incorporated by a notarial deed on April 5th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 of September 9th, 2005. The articles of incorporation have not been amended yet.

The sole member, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole member decides to amend the financial year to be closed on March 31st of each year instead of December 31st and for the first time in 2006.

*Second resolution*

The sole member decides to amend article 14 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 14. Accounting year.** «The Company's accounting year begins on April first and ends on March thirty-first of the next year».

*Third resolution*

The sole member decides to amend the date of the annual general meeting from the first Tuesday of the month of June to the first Tuesday of the month of September and for the first time in 2006.

*Forth resolution*

The sole member decides to amend article 11, 1st paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 11. (1st paragraph).** «An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on first Tuesday of September at 2.00 p.m. o'clock»

*Estimate of costs*

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 950.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

THE JULICH SHOPPING CENTRE (GP) LIMITED, ayant son siège social à 3 New Burlington Mews, Mayfair, Londres, W1B 4QB, (numéro 5390778),

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée en date du 9 mars 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire agissant en sa qualité de représentant de l'associée unique de GALERIA JULIACUM, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.471, constituée suivant acte notarié en date du 5 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 9 septembre 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'exercice social qui clôturera le 31 mars de chaque année au lieu du 31 décembre et pour la première fois en 2006.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 14. Année sociale.** «L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année qui suit.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier la date de l'assemblée annuelle ordinaire du premier mardi du mois de juin au premier mardi du mois de septembre et pour la première fois en 2006.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 11, 1<sup>er</sup> paragraphe, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 11. (1<sup>er</sup> paragraphe).** L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier mardi de septembre à 14.00 heures.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 950,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Hansen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 mars 2006.

P. Decker.

(027825/206/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**GALERIA JULIACUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(027829/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**DALVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.887.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 2 décembre 2005 sous le N°: L050104431.4

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature.

(027047//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3231 Bettemburg, 56, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 38.323.

Im Jahre zweitausendundsechs, den 16. März.

Die Aktionäre der Aktiengesellschaft SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-3231 Bettemburg, 56, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 38.323 sind zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft SOCIETE DIJONNAISE DE PARTICIPATION S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz mit damaligen Amtswohnsitz in Remich am 25. Oktober 1991, veröffentlicht im Amtsblatt Sonderband C Nummer 136 vom 10. April 1992.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Gunter Schlottig, Kaufmann, wohnhaft in L-3231 Bettemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Alida Muhovic, Privatbeamtin, wohnhaft in Soleuvre.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Huu Ha Ton, Privatbeamter, wohnhaft in Bettemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und befugt über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Rücktritt von einem Verwalter der Gesellschaft.

2. Ernennung von einem neuen Verwalter der Gesellschaft für eine Dauer von sechs Jahren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt der Dame Ivona Stölzel, wohnhaft in D-51147 Köln, 10A, Im Bodenfeld, in ihrer Eigenschaft als Verwalter zu bestätigen, wie dies aus ihrem Schreiben von 10. September 2005 hervorgeht, welcher Schreiben, nach gehöriger ne varietur Unterschrift durch die Komparenten gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Verwaltungsrat zu ermächtigen, Herrn Hartmut Karos, Steuerberater, wohnhaft in D-66333 Völklingen, 124, Hugenottestr. für eine Dauer von vier Jahren, rückwirkend am 10. September 2005, zum neuen Verwalter zu ernennen.

Von dem was vorausgeht, ist der Verwaltungsrat zusammengesetzt wie folgt:

- Herr Hartmut Karos, vorbenannt;

- Herr Rudolf Werny, Steuerberater, wohnhaft in Lebach;

- Herr Huu Ha Ton, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Geschehen und aufgenommen, am Datum wie Eingangs erwähnt, in Bettemburg.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026983/203/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**P.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.338.

*Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mars 2006*

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société AACO, S.à r.l., 28, rue de Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de AACO, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027007/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



**EXCELLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 100.918.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(026986/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**AEROTRUCK, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8453 Steinfort, 1, Woetzköellchen.

R. C. Luxembourg B 41.382.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(026987/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**GAMMA FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.010.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the tenth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born on February 24, 1951 at Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Mr Eric Magrini, advisor, born on April 20, 1963 at Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Both are here represented by Ms Audrey Coppede, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed *in* *variatur* by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have stated that they have formed a public limited company whose articles of association have been fixed as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of GAMMA FINANCIAL S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.



In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

#### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.-), represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing. Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A and a director of the category B, without prejudice to special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of April at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- Mr André Wilwert, prenamed, thirty shares. . . . .	30
2.- Mr Eric Magrini, prenamed, one share. . . . .	1
Total: thirty-one shares . . . . .	31

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

##### *Director of the category A:*

- Mr Nicola Mannatrizio, company director, born in Milan, Italy, on April 21, 1946, residing at CH-6902 Lugano, Via Guisan 6 (Suisse), chairman of the board of directors.

##### *Directors of the category B:*

- the public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- the public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les deux sont ici représentés par Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations établies sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet. Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GAMMA FINANCIAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi d'avril à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1.- Monsieur André Wilwert, prénommé, trente actions .....	30
2.- Monsieur Eric Magrini, prénommé, une action .....	1
Total: trente et une actions .....	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

*Administrateur de la catégorie A:*

- Monsieur Nicola Mannatrizio, administrateur de sociétés, né à Milan, Italie, le 21 avril 1946, demeurant à CH-6902 Lugano (Suisse), président du conseil d'administration.

*Administrateurs de la catégorie B:*

- la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coppede, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2006, vol. 536, fol. 4, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027603/231/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**NANYA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.844.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 janvier 2005, actée sous le n° 17 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(027011/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**AEROTRUCK GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8453 Steinfort, 1, rue Woetzkoellchen.

H. R. Luxembourg B 41.382.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 13. November 2001 um 10.00 Uhr  
Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den jetzigen Geschäftsführer Emile Kirchen mit sofortiger Wirkung abzu-berufen.

Die Gesellschafter ernennen zum neuen Geschäftsführer Herr Jürgen Becker wohnhaft in D-65439 Floersheim, Spesartstrasse 6.

Die Gesellschaft kann durch die alleinige Unterschrift des Herrn Jürgen Becker verpflichtet werden.

Für beglaubigte Kopie

J. Becker

Der Geschäftsführer

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2001, vol. 269, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(027228/5770/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**RED SEA S.A., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 115.011.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit américain ZYLA L.L.C., établie et ayant son siège social à 3919 Normal Street #301, San Diego, CA 92103 (Etats-Unis d'Amérique);

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATION VIRTUAL EXCHANGE S.A., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.118.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RED SEA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société de droit américain ZYLA L.L.C., prédésignée, cinq cents actions .....	500
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATION VIRTUAL EXCHANGE S.A., prédésignée, cinq cents actions .....	500
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.



*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
  - b) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
  - c) Mademoiselle Audrey Wind, comptable, née à Thionville (France), le 22 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:  
Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 13, avenue des Champs (France).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à quatre ans.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2006, vol. 536, fol. 5, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027604/231/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**SAUTIC HOLDINGS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 19.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour SAUTIC HOLDINGS, Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027173/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**SAUTIC HOLDINGS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 19.441.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour SAUTIC HOLDINGS, Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027170/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**EUROP INVESTIGATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 115.014.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olivier Desmousseaux, directeur, né à Dreux (France), le 16 juillet 1968, demeurant à F-37250 Sorigny, 59, rue Nationale (France);

2.- Monsieur Eric Quenet, président directeur général, né à Paris (France), le 30 avril 1961, demeurant à F-75008 Paris, 47, boulevard de Courcelles (France);

3.- Mademoiselle Elisabeth Quenet, employée, née à Les Lilas (France), le 1<sup>er</sup> juin 1967, demeurant à F-75015 Paris, 40bis, avenue de Suffren (France), ici représentée par Monsieur Eric Quenet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROP INVESTIGATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les prestations de services administratifs.

La société a encore pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat et la vente, ainsi que l'importation, l'exportation et toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Olivier Desmousseaux, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Monsieur Eric Quenet, préqualifié, deux cent cinquante actions . . . . .	250
3.- Mademoiselle Elisabeth Quenet, préqualifiée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
  - Monsieur Olivier Desmousseaux, directeur, né à Dreux (France), le 16 juillet 1968, demeurant à F-37250 Sorigny, 59, rue Nationale (France);
  - Monsieur Eric Quenet, président directeur général, né à Paris (France), le 30 avril 1961, demeurant à F-75008 Paris, 47, boulevard de Courcelles (France);
  - Madame Brigitte Folny, employée privée, née à Metz (France), le 26 octobre 1968, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:  
Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Eric Quenet, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Desmousseaux, E. Quenet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2006, vol. 536, fol. 6, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027608/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**NALYA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.843.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 janvier 2005, actée sous le n° 16 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(027026/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**FMC TRUST FINANCE S.à r.l., LUXEMBOURG III, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 82.321.

Suite au changement de la forme juridique de la société allemande FRESENIUS MEDICAL CARE AG (adresse: Else-Kröner-Strasse 1, 61352 Bad Homburg v.d.H., Allemagne), les 500 (cinq cents) parts sociales de la société luxembourgeoise

FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. Luxembourg III (n° d'immatriculation: B 82.321)

sont détenues avec effet au 10 février 2006 comme suit:

FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA (adresse: Else-Kröner-Strasse 1, 61352 Bad Homburg v.d.H., Allemagne n° d'immatriculation: HRB 4019) .....	500 parts sociales
Luxembourg, le 22 mars 2006.	Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027270/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**MIRLELA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 115.015.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MIRLELA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques, BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), une action . . . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions. . . . .	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;



c) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2006, vol. 536, fol. 1, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027609/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

---

**ACT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027048//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**ACT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027050//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**ACT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027051//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**ACT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027053//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---



**TOGNA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Kroll.  
R. C. Luxembourg B 115.016.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TOGNA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8 (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques), une action . . . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
- b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
- c) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2006, vol. 536, fol. 5, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2006.

J. Seckler.

(027610/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

### **INTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.509.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2006*

- Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

INTEL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027034/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

### **VASTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 32.234.

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 18 janvier 2006 sous le N°: LO60006510.4

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature.

(027039//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**COLIS EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3642 Kayl, 36, rue Birmecht.

R. C. Luxembourg B 111.111.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027042//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**CoriFinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.797.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature.

(027043/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**A.s.b.l. SENIOREVERÄIN GEMENG FËSCHBECH, Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-7475 Schoos, op der Héicht.

H. R. Luxemburg F 1.460.

**STATUTEN**

A la date du 12 mars 2006 les soussignés ci-dessous ont décidé de fonder une association sans but lucratif, en vue d'offrir aux personnes âgées de la commune de Fischbach et environs, des rencontres agréables resp. des réunions variées à leur aise et de s'engager pour leur donner appui et assistance le cas échéant, et ceci selon les possibilités. Ainsi ces personnes peuvent voir aisément les journées du Troisième Age par amitié et respects mutuels.

Nom	Prénom	Profession	Adresse	Nationalité	Signature
Daems	Marie-Louise	Retraitée	1A, rue Principale, L-7475 Schoos	luxembourgeoise	Signature
Daems	Michel	Retraité	1A, rue Principale, L-7475 Schoos	luxembourgeois	Signature
Frisch	Anita	Ménagère	5, rue du Puits, L-7475 Schoos	luxembourgeoise	Signature
Kauffmann	Marianne	Ménagère	36, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7430 Fischbach	luxembourgeoise	Signature
Kohn	Erika	Ménagère	1, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7430 Fischbach	luxembourgeoise	Signature
Kolber	Renske	Employée privée	8, rue du Beringerberg, L-7410 Angelsberg	allemande	Signature
Kraus	Léonie	Retraitée	3, Rostweg, L-7593 Beringen	luxembourgeoise	Signature
Lanckohr	Hubert	Ouvrier	34, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7430 Fischbach	luxembourgeois	Signature
Spiewak	Sylvie	Employée privée	2, rue de l'Ecole, L-7475 Schoos	luxembourgeoise	Signature

**STATUTEN**
**Kapitel I. - Name, Sitz und Dauer**

**Art. 1. Name und Rechtsform.** Die Vereinigung trägt den Namen A.s.b.l. SENIOREVERÄIN GEMENG FËSCHBECH und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

**Art. 2. Sitz.** Die Vereinigung hat ihren Sitz im Veräinshaus, op der Héicht zu L-7475 Schoos.

**Art. 3. Dauer.** Die Dauer ist unbegrenzt.

**Kapitel II. - Zweck und Gegenstand**

**Art. 4. Zweck.** Zweck der Vereinigung ist eine Gemeinschaft aller Senioren der Gemeinde Fischbach und Umgebung, unabhängig von Alter, Geschlecht, Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereines haben keine politischen oder konfessionellen Tendenzen.

Gegenstand der Vereinigung ist, ihren Mitgliedern durch regelmässige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zu gemüthlichem Beisammensein und angenehmen Unterhaltungen, ihnen nach Möglichkeit Unterstützung und Beistand zu gewähren, sowie durch Freundschaft und Respekt sich gegenseitig die Tage des Alters zu erleichtern.

**Kapitel III. - Mitgliedschaft**

**Art. 5. Mitgliedschaft.** Die Zahl der Mitglieder der Vereinigung ist unbegrenzt. Die Vereinigung kann jedoch nicht aus weniger als zehn (10) Mitgliedern bestehen.

Die Vereinigung besteht aus:

- a) effektiven Mitgliedern und Spendern,
- b) Ehrenmitgliedern.

Als wirkliche Mitglieder werden alle Personen betrachtet die den gegenwärtigen Satzungen zustimmen und den jährlichen Beitrag gezahlt haben werden. Die Mitgliedschaft ist personengebunden.

Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Vorstand an diejenigen Personen verliehen werden, welche der Vereinigung hervorragende Dienste geleistet haben.

**Art. 6. Austritt und Ausschluss.** Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem Austritt, Tod oder Ausschluss. Der Ausschluss wird gemäß den aufgestellten Regeln des Gesetzes vom 21. April 1928 vollzogen.

#### Kapitel IV. - Verwaltungsrat

**Art. 7. Zusammensetzung.** Der Verein wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens fünf (5) Mitgliedern geleitet. (Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzende). Die Mitglieder sind auf drei Jahre gewählt. Kandidaturerklärungen sind mündlich oder schriftlich mindestens 48 Stunden vor Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten einzureichen. Bei Stimmgleichheit erfolgt eine Stichwahl. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Verwaltungsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt Ab dem dritten Gründungsjahr ist ein Drittel der Mitglieder austretend, welche durch das Los bestimmt werden. Diese sind wieder wählbar und gehören dem Verwaltungsrat wieder für drei Jahre an. Der Präsident und der Vizepräsident sind nie im im gleichen Jahr austretend. Im Laufe eines Jahres können neue Mitglieder vom Vorstand kooptiert werden. Die Zahl der Mitglieder wird auf elf (11) begrenzt.

**Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung.** Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung des Vereins vor Gericht. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder dem Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrats. Für alle Handlungen zur gültigen Vertretung des Vereins Dritten gegenüber, gelten die Unterschrift des Präsidenten oder die seines mandatierten Stellvertreters.

**Art. 9. Einberufung.** Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder mindestens zwei der Verwaltungsmitglieder wenigstens vier mal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer 2/3 Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Vertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in den Berichten niedergeschrieben, welche durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden. Ein Mitglied des Verwaltungsrats, welches unentschuldigt in drei Sitzungen während eines Geschäftjahres fehlt, gilt als austretend.

#### Kapitel V. - Generalversammlung

**Art. 10. Befugnisse.** Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung sind vorbehalten:

1. die Änderung der Statuten,
2. die Wahl des Verwaltungsrats,
3. die Zustimmung des Kassenberichts,
4. die Auflösung der Vereinigung.

**Art. 11. Einberufung.** Die Generalversammlung findet jedes Jahr zwischen dem 1. Januar bis spätestens zum 31. März statt Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft wie erforderlich einberufen werden, sei es auf Beschluß des Verwaltungsrats oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder. Die Einberufungen zu den Generalversammlungen, welche die Tagesordnung enthalten, geschehen auf Betreiben des Vorstandes, werden allen effektiven Mitgliedern mindestens fünf Tage vorher mitgeteilt, sei es schriftlich oder durch die Presse.

**Art. 12. Vorsitz.** Die Generalversammlung wird geleitet vom Präsidenten des Verwaltungsrats und in dessen Abwesenheit durch seinen Stellvertreter.

**Art. 13. Beschlussfassung.** In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Im Falle von Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Vertreters.

Jeder Antrag, der von einem Zwanzigstel der Mitglieder unterschrieben wird, muß auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im vorgenannten Register (Art. 9) vom Sekretär eingetragen. Alle Mitglieder haben das Recht, dieses Register einzusehen.

#### Kapitel VI. - Rechnungswesen

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungstag beginnt und am 31. Dezember desselben Jahres endet.

**Art. 15. Jahresbeitrag.** Für das erste Jahr ist der Jahresbeitrag auf 5 Euro festgesetzt In den folgenden Jahren wird der Beitrag auf Vorschlag des Verwaltungsrats durch die Generalversammlung festgelegt.

Der Jahresbeitrag darf 20 Euro nicht überschreiten.

**Art. 16. Finanzmittel.** Die Finanzmittel des Vereins setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen oder kommunalen Beihilfen und aus Erträgen von Veranstaltungen vielfältiger Art.

**Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht.** Die Kassen- und Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet.

Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

**Art. 18. Auflösung.** Die Auflösung des Vereins wird durch Art. 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt. Im Falle einer freiwilligen oder gerichtlichen Auflösung des Vereins wird das verbleibende Vermögen dem Sozialamt der Gemeinde Fischbach übertragen.

Fischbach, der 12. März 2006.

*Der provisorische Vorstand*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05452. – Reçu 243 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027611//111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**EUPAT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

H. R. Luxemburg B 65.891.

Im Jahre zweitausendsechs, am zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit dem Amtswohnsitz zu Pétange.

Sind erschienen:

1) Herr Egbert E. Cohausz, wohnhaft in D-40239 Düsseldorf, Hompesch-str. 10, Eigentümer von vierhundert (400) Anteile,

hier vertreten durch Herrn Marcolino Anjos, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 10. Januar 2006.

2) Herr Helge B. Cohausz, wohnhaft in D-40237 Düsseldorf, Schumann 79-99, Eigentümer von hundert (100) Anteile, hier vertreten durch Herrn Marcolino Anjos, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 10. Januar 2006.

Die beiden vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach ne varietur-Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorerwähnt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUPAT, S.à r.l., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 65.891, gegründet gemäss einer vom amtierenden Notar, am 31. Juli 1998 erstellten Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 786 vom 28. Oktober 1998.

Da die erschienenen Parteien, vertreten wie vorerwähnt, das gesamte wahlberechtigte Gesellschaftskapital repräsentieren, ist die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäss einberufen und kann in rechtsgültigerweise über folgende Tagesordnung beraten:

*Tagesordnung*

1) Liquidation der Gesellschaft EUPAT, S.à r.l.

2) Ernennung eines Liquidators.

3) Festlegung der Befugnisse des Liquidator.

Sodann ersuchen die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Gemäss dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung, beschliessen die Gesellschafter einstimmig die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen. Sie besteht nun nur mehr für den Zweck der Liquidation.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des ersten Beschlusses, entscheiden die Gesellschafter, Herr Egbert E. Cohausz, wohnhaft in D-40239 Düsseldorf, Hompesch-str. 10, zum Liquidator zu ernennen.

*Dritter Beschluss*

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, wie vorgesehen in den Artikeln 144bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung.

Er kann alle Handlungen ausüben, welche in Artikel 145 vorgesehen sind, ohne Erlaubnis der Generalversammlung anfragen zu müssen in den Fällen wo sie verlangt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen. Er kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle oder bestimmte Geschäfte, einem oder mehreren Bevollmächtigten jenen Teil seiner Befugnisse übertragen die er bestimmt und für den Zeitraum den er festsetzt.

Er wird von der Pflicht entbunden, ein Inventar vorzunehmen und kann auf die Bücher und Buchungen der Gesellschaft zurückgreifen. Er kann eine Drittperson in seinen Befugnissen ermächtigen, aber nur für bestimmte Zwecke.

Alle Akte die die Gesellschaft verpflichten, werden vom Liquidator unterzeichnet, sofern keine Weiterübertragung von Vollmachten erteilt wurde; er braucht sich keiner Drittperson gegenüber zu rechtfertigen.



54372

Kosten

Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen der Gesellschaft zur Last und werden auf achthundertzwanzig Euro (EUR 820,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, handelnd wie vorerwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Anjos, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2006, vol. 914, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 mars 2006.

G. d'Huart.

(027054/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**JoMü-FENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 64.728.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(027068/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**CONSULTING, MANAGEMENT AND TRADE (CMT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R. C. Luxembourg B 70.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(027073/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**CONSTRU CAMBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 94.708.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 mars 2006 au siège*

Il résulte de la liste de présence que les associés:

1.- Monsieur Nunes Da Assunção Manuel Carlos, indépendant, né le 5 novembre 1972 et demeurant à L-6240 Graulinger, 3, rue de Blumenthal,

2.- Monsieur Nunes Da Assunção Manuel Antonio, indépendant, né le 18 mars 1961 et demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 34, avenue François Clément,

sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire, et ont pris la décision suivante:

Monsieur Nunes Da Assunção Manuel Carlos est nommé gérant technique de la société CONSTRU CAMBRA, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Nunes Da Assunção Arlindo, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Nunes Da Assunção Manuel Carlos et Monsieur Nunes Da Assunção Manuel Antonio.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027141//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



**de Fleurs en Fleurs, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3830 Schifflange, 47, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 115.021.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Béatrice Labalestra, fleuriste, née à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 1980, demeurant à L-3860 Schifflange, 23, rue de Noertzange.

2.- Madame Edith Christine Fischer, fleuriste, née à Trèves (Allemagne), le 17 janvier 1981, demeurant à D-54338 Schweich, 2, Im Spingel.

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: de Fleurs en Fleurs, S.à r.l.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce. Elle peut notamment exercer l'activité de horticulteur-fleuriste.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Schifflange.**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Béatrice Labalestra, prénommée, cinquante parts sociales .....	50
2.- Madame Edith Christine Fischer, prénommée, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:  
Madame Béatrice Labalestra, fleuriste, née à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 1980, demeurant à L-3860 Schifflange, 23, rue de Noertzange.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:  
Madame Edith Christine Fischer, fleuriste, née à Trèves (Allemagne), le 17 janvier 1981, demeurant à D-54338 Schweich, 2, Im Spingel.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3830 Schifflange, 47, rue des Fleurs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Labalestra, E. Fischer, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2006, vol. 914, fol. 96, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

F. Kessler.

(027668/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**PROMOTION-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.019.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(027076/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 51.176.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2004, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Guy Baumann et Jean Bodoni ont été renouvelés pour une durée de six ans.

AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, également pour une durée de six ans.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027428/1017/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

54375

**M2F PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 96.120.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(027078/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**DK FLORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route de Vin.  
R. C. Luxembourg B 115.031.

### STATUTS

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Monsieur Danny Peeters, indépendant, né à Heusden (Belgique), le 21 mars 1972, demeurant à B-3582 Beringen (Belgique), Koerseldorp 13, bus 3.

2. Madame Kitty Wouters, employée privée, née à Beringen (Belgique), le 5 décembre 1981, demeurant à B-3582 Beringen (Belgique), Koerseldorp 13, bus 3.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DK FLORS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schengen.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, les prestations de services administratifs ainsi que l'intermédiaire d'achat et de vente de carrelage, faïencerie, carreau, et tout ce qui touche directement ou indirectement la maçonnerie.

La société aura également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Kitty Wouters, susdite, quarante-neuf parts sociales .....	49
2. Monsieur Danny Peeters, susdit, cinquante et une parts sociales .....	51
Total: cent parts sociales .....	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:  
Danny Peeters, indépendant, demeurant à B-3582 Beringen (Belgique), Koerseldorp 13, bus 3.  
La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Peeters, K. Wouters, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 13 mars 2006, vol. 470, fol. 11, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(027702/218/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**IMMOBILIERE COLIMEX S.A., Société Anonyme,  
(anc. COLIMEX S.A.).**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(027080/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**EDAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.595.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(027082/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**COMPOSITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 41.695.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2006*

Suite à la démission de la société IMMOLYS, administrateur de la société, le Conseil a nommé Mme Catherine Sabbe, administrateur de sociétés demeurant 34, Le Signal CH-3962 Montana au poste d'administrateur, sous réserve de la ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027169//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**ADYTON IMMOBILIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. AES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 81.603.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AES HOLDING S.A., ci-après «la société», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2001, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro 81.603, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 986 du 9 novembre 2001.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane Weyders, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour titre enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale:

La société AES HOLDING S.A. existera sous la dénomination de ADYTON IMMOBILIER INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La Société a pour objet pour son propre compte l'acquisition, la détention, la location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La Société pourra se porter caution et offrir toutes garanties réelles ou personnelles, avec ou sans stipulation de solidarité et d'indivisibilité.

Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

L'assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>**. La société existera sous la dénomination de ADYTON IMMOBILIER INTERNATIONAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3**. La Société a pour objet pour son propre compte l'acquisition, la détention, la location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La Société pourra se porter caution et offrir toutes garanties réelles ou personnelles, avec ou sans stipulation de solidarité et d'indivisibilité.

Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Weyders, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(027823/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

---

**REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.802.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO04650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Plottké

Avocat

(027083//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.802.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO04649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Plottké

Avocat

(027081//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**TREE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.169.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour TREE INVEST S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027195/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**TREE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.169.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour TREE INVEST S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027190/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---



**HITECLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9038 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R. C. Luxembourg B 85.484.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(027087/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**NAUTICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.  
R. C. Luxembourg B 99.570.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(027089/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**EPI Q2 OBERHAUSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 109.988.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 OBERHAUSEN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2005, inscribed at Luxembourg Trade Register under number B 109.988, published in Mémorial C on December 9, 2005 under number C N° 1353 whose articles of association have been amended by deed enacted on the 24rd day of August 2005, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Vaan Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 4,592,000.- (four million five hundred ninety-two thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 4,604,500.- (four million six hundred four thousand five hundred Euro) by the issue of 183,680 (one hundred eighty-three thousand and six hundred eighty) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 4,592,000.- (four million five hundred ninety-two thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 4,604,500.- (four million six hundred four thousand five hundred Euro) by the issue of 183,680 (one hundred eighty-three thousand and six hundred eighty) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

*Second resolution*

It is decided to admit the sole shareholder, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., to the subscription of the 183,680 (one hundred eighty-three thousand and six hundred eighty) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to the 183,680 (one hundred eighty-three thousand and six hundred eighty) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 4,592,000.- (four million five hundred ninety-two thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 4,604,500.- (four million six hundred four thousand five hundred Euro) represented by 184,180 (one hundred eighty-four thousand and one hundred eighty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately forty-nine thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI Q2 OBERHAUSEN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, numéro B 109.988 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, le 9 décembre 2005 sous le numéro C N° 1353, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 24 août 2005, et non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 4.592.000,- EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 4.604.500,- EUR (quatre millions six cent quatre mille cinq cents euros) par l'émission de 183.680 (cent quatre-vingts trois mille six cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 4.592.000,- EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-douze mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 4.604.500,- EUR (quatre millions six cent quatre mille cinq cents euros) par l'émission de 183.680 (cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre l'associé unique, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, à la souscription des 183.680 (cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, représentée par M. Patrick Van Hees, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

a déclaré souscrire aux 183.680 (cent quatre-vingts trois mille six cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 4.592.000,- EUR (quatre millions cinq cent quatre-vingt-douze mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 4.604.500,- EUR (quatre millions six cent quatre mille cinq cents euros) divisé en 184.180 (cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingts) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 63, case 7. – Reçu 45.920 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(027877/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**EPI Q2 OBERHAUSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.988.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40849 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

J. Elvinger.

(027879/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**NAUTICA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

H. R. Luxemburg B 99.570.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Firma abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 24. Januar 2006 um 11.00 Uhr*

Die Generalversammlung wählt einstimmig Frau E. Booij, wohnhaft in B-2400 Mol, Dominic Saviostraat 15 sowie Herrn A. Booij, wohnhaft in NL-4537 AE Terneuzen, Axelsestraat 89, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern, welche die Mandate annehmen, anstelle von Frau M.W. Koster und Herrn G.W. Macleanen.

Die Mandate enden mit der Generalversammlung, die im Jahr 2009 stattfinden wird.

Die Aktionäre nehmen zur Kenntnis dass die Firmenbezeichnung des Rechnungskommissars umgeändert wurde in EWA REVISION S.A.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 24. Januar 2006.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(027247/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**LUXSHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 90.856.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(027091/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**CEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.  
R. C. Luxembourg B 92.187.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 mars 2006.

Signature.

(027093/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**EGON ZEHNDER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 32.207.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 mars 2006.

Signature.

(027094/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**AIR TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.519.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 mars 2006.

Signature.

(027096/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 750.000,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.966.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2006*

1. Révocation de Monsieur José Maria Castellano Rios, né le 15 juillet 1947 à La Coruna, Espagne, demeurant à 11, Plaza de Azcarraga, 15002 La Coruna, Espagne, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au jour de la tenue de l'assemblée;

2. Nomination de Monsieur Ramón Reñon Tuñez, né le 9 mai 1942 à La Coruna, Espagne, 10, Lgar. Mondego Trasin, Sada, 15168 La Coruna, Espagne, en remplacement de Monsieur José Maria Castellano Rios en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au jour de la tenue de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027367/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**ALMA SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.  
R. C. Luxembourg B 107.178.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(027098/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SOGECER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.874.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027101//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SOGECER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.874.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027103//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SOGECER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BH03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027104//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**SOGECER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.874.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027106//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027215/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027214/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027213/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---

**EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 51.176.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

*Pour EXPERTIS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(027211/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

---